

### **Elections fédérales anticipées**

Guide - Encodage des données de contacts pour l'organisation des élections (Gestion des informations des communes)



ibz Direction des Elections http://www.elections.fgov.be

# Table des matières

INTR	ODUCTION	1
LEXIC	QUE	2
ENCO	DDAGE DES DONNÉES DE CONTACT	3
Étape	1 - Connexion et identification eID	3
Α.	Introduction & prérequis	3
В.	Installation du logiciel eID	
Étape	2 – Accès et autorisations	4
Étape	e 3 – Connexion au module	4
Α.	Accéder au module d'encodage	
В.	S'identifier au module	4
Étape	e 4 – Gestion des données des communes	5
A.	Vérifier une entité	5
Étape	9 - Editer les informations	6
Ă.	Bureaux concernés	6
В.	Bureau d'une commune du canton (papier)	6
-	1. Ajouter les informations générales	7
2	2. Confirmer les informations générales	
3	3. Modifier vos informations personnelles	9
С.	Bureau d'une commune du canton (électronique)	10
-	1. Ajouter les informations générales	10
2	2. Ajouter un bureau de vote	11
3	3. Confirmer les informations générales	12
2	4. Modifier vos informations personnelles	13
D.	Bureau de la commune chef-lieu de canton (papier/électronique)	
-	1. Ajouter les informations générales	
2	2. Ajouter un bureau de vote (uniquement commune électronique)	15
3	3. Confirmer les informations générales	17
4	4. Visualiser la liste des bureaux de vote	
5	5. Modifier vos informations personnelles	19

## Introduction

Dans le cadre des **élections fédérales anticipées**, l'objectif principal de ce module est de centraliser l'ensemble des coordonnées de contact pour les différents intervenants qui jouent un rôle actif dans l'organisation des élections. De plus, ce module permettra la gestion des adresses de bureau pour les différentes entités ainsi que l'ensemble des informations de contact (manuellement ou via importation). L'objectif étant de pouvoir consulter toutes ces données rapidement en vue de contacts divers (gestionnaire, back-up, ...) au sein des bureaux des différentes entités.

L'accès à ces informations sera conditionné en fonction du rôle et des responsabilités de chaque gestionnaire (et son back-up).

Globalement, la plate-forme se structure en 3 modes différents :

- (1) Gestion des bureaux principaux,
- (2) Gestion des informations liées aux communes,
- (3) Suivi et exportation des informations encodées.

Ce manuel abordera la deuxième structure, c'est-à-dire la **gestion** des **informations** générales des **communes** pour les **bureaux principaux** de chaque **circonscription**. Le but étant de pouvoir collecter et vérifier le nombre de bureaux de vote, des bureaux de dépouillement et le nombre d'électeurs inscrits par les différents responsables.

# Lexique

Expression	Définition
Bureau de vote	Il s'agit de bureaux siégeant dans les locaux où les citoyens émettent leur vote, en d'autres mots dans chaque commune. Il y a autant de bureaux de vote que de sections de vote.
Bureau principal de canton	Le bureau principal de canton est un bureau électoral compétent lors de l'élection de la Chambre pour la constitution des bureaux de vote et de dépouillement, la désignation des témoins dans les bureaux de vote et de dépouillement et le contrôle des opérations électorales
Bureau principal de circonscription	Le bureau principal de circonscription est un bureau électoral compétent lors de l'élection de la Chambre des représentants pour le dépôt et l'acceptation des listes de candidats, la répartition des sièges et la désignation des élus.
Circonscription	Zone géographique délimitant un territoire électoral au sein d'un pays et/ou d'une région. Le découpage en circonscriptions électorales diffère selon les assemblées à renouveler.
Témoin	Personne désignée par les candidats d'une liste pour constater la régularité des opérations électorales dans un bureau électoral de la circonscription pour laquelle elle est électeur (principal, de dépouillement ou de vote).
Élections fédérales anticipées	La dissolution de la Chambre entraîne l'organisation d'élections dans les 40 jours suivant l'acte de dissolution (Constitution, article 46).
Gestionnaire des données	Utilisateur autorisé à accéder, modifier ou ajouter des données de contact en fonction de ses permissions. Chaque gestionnaire peut avoir un back-up.

## Encodage des données de contact

### Étape 1 - Connexion et identification elD



### A. INTRODUCTION & PRÉREQUIS

Pour éditer les données de contacts des communes dans le cadre des élections fédérales anticipées, les encodeurs devront utiliser un formulaire en ligne prévu à cet effet. Cette inscription en ligne n'est possible que par l'utilisation de la carte

d'identité électronique belge (**eID**). Pour utiliser ce mode d'identification sécurisé, vous aurez besoin :

- ✓ D'un ordinateur de bureau ou portable
- ✓ D'une connexion Internet
- ✓ Du logiciel eID
- ✓ D'un lecteur de carte eID
- ✓ De votre carte d'identité électronique (eID) et votre code PIN personnel
  - **B.** INSTALLATION DU LOGICIEL EID

Si le logiciel eID n'est pas encore installé sur votre ordinateur, vous pourrez le télécharger à cette adresse : <u>https://eid.belgium.be/fr</u>.

Une fois le fichier téléchargé, lancez l'installation du **logiciel**. Attention, il est indispensable, lors de cette étape, que votre lecteur de carte **eID** soir connecté à votre ordinateur. En effet, à la fin de l'installation, le logiciel vous demandera de lancer un « **Test** de connexion » et de choisir votre **certificat** d'identification.

**ATTENTION !** Si vous utilisez le navigateur *Firefox*, vous devrez installer le module complémentaire « eID Belgique ». Vous trouverez toutes les informations utiles à l'installation de ce module <u>ICI</u>.

### Étape 2 – Accès et autorisations

L'accès à ce module sera autorisé et configuré par défaut pour les utilisateurs de MARTINE authentifiés lors des **élections simultanées** du 26/05/2019. Chaque intervenant sera invité à se connecter et à **confirmer son accès** au module. Si, pour un canton ou un commune, l'utilisateur MARTINE (MA3X) n'est plus le même qu'aux dernières élections, veuillez **contacter le helpdesk MARTINE** pour bloquer l'accès de cette personne (liste noire) et le cas échéant, effectuer le **remplacement** par un autre utilisateur.

### Étape 3 - Connexion au module

### A. ACCÉDER AU MODULE D'ENCODAGE

L'accès en ligne au module d'encodage des données de contact est possible à partir d'une URL communiquée par IBZ - *Direction des Élections*. *Attention, une URL différente est fournie pour chacune des langues nationales.* 

#### **B.** S'IDENTIFIER AU MODULE

Une fois sur la page de **connexion**, connectez votre carte **elD** à votre ordinateur et cliquez sur **l'image** de l'écran d'accueil. Ensuite, vous arriverez sur la page d'identification eID, cliquez sur **'S'identifier'**. Une fois le certificat sélectionné et le code PIN encodé, vous accédez au module d'encodage des données des communes.

Module MA3X	S'identifier avec un lecteur de cartes elD
<ul> <li>J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de traitement de mes données à caractère personnel conformément à la Déclaration de confidentialité.</li> <li>Veuillez insérer votre no dans le lecteur afin de vous identifier, et cliquer sur l'image ci-dessous.</li> </ul>	Connectez votre lecteur de cartes elD à votre ordinateur.     Sidentifier

Lors de votre première connexion, le système vous demandera un **complément d'identification** sur votre adresse e-mail et un numéro de téléphone. Ces informations **obligatoires** ne vous seront plus demandées par la suite mais vous pourrez toujours les modifier a posteriori.

### Étape 4 – Gestion des données des communes

Les données encodées lors des élections du 26 mai 2019 ont été sauvegardées. Vous aurez donc le choix entre **récupérer** ces données ou tout **réencoder**. N'oubliez pas de confirmer votre choix<sup>1</sup>.



Si le gestionnaire d'accès des élections Anticipées est **différent** de celui des élections Simultanées de 2019, prenez **contact** avec l'équipe MARTINE pour indiquer le nouveau gestionnaire. Celui-ci pourra alors vérifier/encoder les informations.

#### A. VÉRIFIER UNE ENTITÉ

Dans le cas d'un nouveau gestionnaire (*différent de celui des élections Simultanées du 26/05/2019*), le système vous demande un complément d'identification sur votre adresse e-mail, un numéro de téléphone et votre fonction. Ces informations obligatoires ne vous seront plus demandées par la suite mais il sera toujours possible de les modifier a posteriori.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En cas d'erreur ou de mauvaise manipulation, prenez contact avec l'équipe MARTINE.

### ELECTIONS ANTICIPÉES 📾

À partir de ce même écran, le **responsable** d'entité peut désigner un éventuel **back-up** pour la gestion des données de contact. Il vous suffit de cliquer sur '*Désigner un gestionnaire back-up pour cette entité'* et encoder au minimum le nom, le prénom et l'adresse e-mail du backup. Ce responsable back-up recevra alors une **notification** par e-mail accompagnée d'un lien vers **l'application**. Pour rappel, celui-ci devra utiliser ses **données d'identification** (eID).

Nom*	Prénom*	N° de RN*
A	a	86.07.01-165.11
Email*	Numéro de téléphone*	Fonction*
Email rées du Gestionn	aire des données back-up	Fonction pour les élections
Email nées du Gestionn /otre Gestionnaire des des données dans l'ap	aire des données back-up odonnées back-up peut, si nécessaire, reprend plication.	Fonction pour les élections
Email nées du Gestionn Votre Gestionnaire des des données dans l'ap Nom*	aire des données back-up s données back-up peut, si nécessaire, reprend plication. Prénom*	Fonction pour les élections re vos tâches ou vous aider à introduire Email*

### Étape 5 - Editer les informations

- A. BUREAUX CONCERNÉS
- ✓ Bureau d'une commune du Canton (papier)
- ✓ Bureau d'une commune du Canton (électronique)
- ✓ Bureau de la commune chef-lieu de Canton (électronique/papier)
- B. BUREAU D'UNE COMMUNE DU CANTON (PAPIER)

Une fois les données d'identification récupérées/complétées, vous pouvez vérifier ou modifier toutes vos informations. Ci-dessous, les règles à respecter pour l'encodage de nouvelles données. Tous les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires.



### 1. Ajouter les informations générales

À partir de cet onglet, vous avez la possibilité de **consulter et/ou modifier** les **informations** pour la commune concernée. Attention, ces informations doivent obligatoirement être **vérifiées**.

	Informations générales	Confirmation	Gestionnaire des données	
Bureaux au niveau	communal			
Nombre de bureaux d I	le vote No êt da da	ombre de bureaux de dé re connus par commune onc spécifiques à une co ans la commune chef-lie	pouillement (Depuis 2014, les résultat e du canton. Les bureaux de dépouiller mmune du canton mais sont physique eu du canton.)	ts doivent ment sont ement établis
Pour la commune*	Numéro	o du premier bureau*	Chambre des représe	ntants*
Nombre	Nomb	re	Nombre	
Resp. commune (r	equis)	> Indi resp	quez la personne de conta ponsable pour la commune	ct (+) Ajouter
Indiquez le bureaux d	es informations liées au e vote et de dépouillen	ıx nent		

Note à propos des bureaux de dépouillement : depuis 2014, les résultats doivent être connus par commune du canton. Les bureaux de dépouillement sont donc spécifiques à une commune du canton <u>mais sont physiquement établis dans la commune chef-lieu du canton.</u>



### 2. Confirmer les informations générales

Une fois ces informations générales complétées, le gestionnaire ou toute autre personne mandatée doit confirmer celles-ci par le biais de la **signature électronique**. Le nom du signataire et sa fonction doivent être obligatoirement notifiés.

Nombre de bureaux de vote*	Nom du signataire*	Fonction du signataire*
5	Nom	Fonction
	SIGNER	

### - ATTENTION -

Au moment de confirmer les informations, le système effectuera un **contrôle automatique** de base sur les **informations** encodées par le gestionnaire. Si des erreurs sont constatées (nombre de bureaux de dépouillement ou de vote manquants ou incohérents), le système vous affichera les **erreurs (modification obligatoire)** et/ou un **avertissement (modification facultative)** qui reprendra les informations incorrectes.

	Informations générale	s Confirmation	Gestionnaire des données
Veuillez électron échevin.	remplir les informations su que. Le signataire doit être	ivantes. Vous devez ensu e mandaté par (ou être) u	iite les confirmer par signature In membre du conseil du bourgmestre et
Erreur			
- Le	nombre de bureaux de vot	e est obligatoire au nivea	au communal.
Avertisse	ement		
- Le ob	nombre de bureaux de dép ligatoire au niveau commu	ouillement pour l'électio nal.	on Chambre des représentants est
Nom	bre de bureaux de vote*	Nom du signataire*	Fonction du signataire
No	mbre	Nom	Fonction
		SIGNER	

Une fois les **informations** confirmées par la signature électronique, il ne sera plus possible de modifier le nombre de bureaux de vote pour la commune. Vous pourrez cependant consulter à tout moment le **rapport de confirmation** signé (PDF).



### 3. Modifier vos informations personnelles

En tant que **gestionnaire**, vous avez toujours la possibilité de modifier certaines de vos **données personnelles** (E-mail, N° de téléphone et fonction). Les autres informations ne peuvent pas être éditées car celles-ci sont extraites à partir de votre carte d'identité.

	Informations générales	Confirmation	Gestion	naire des données	
Vos données per	rsonnelles				
Nom*	Pré	nom*		N° de RN*	
A	a			86.07.01-	
Email*	Nu	néro de téléphone*		Fonction*	
suy@	12	33		Ρ	
	<u>DÉSIGNER UN GE</u>	TIONNAIRE DES DONNÉES BACI	K-UP POUR CE	<u>TTE ENTITÉ</u>	
		ENREGISTRER			



#### C. BUREAU D'UNE COMMUNE DU CANTON (ÉLECTRONIQUE)

Une fois les données d'identification complétées, le système vous proposera **d'éditer** les données liées à votre **commune** dans le cadre du processus électoral. Ces informations seront ensuite consultées au besoin par les personnes autorisées. Tous les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires :

Informations générales	Bureaux	Confirmation	Gestionnaire des données

### 1. Ajouter les informations générales

À partir de cet onglet, vous avez la possibilité d'ajouter les **informations descriptives** pour la **commune** concernée. Ces informations générales sont obligatoires :

Nombre de bureaux de vote		
Nombre de bureaux de vote		
Pour la commune"	Numero du premier bureau"	
17	67	

### 2. Ajouter un bureau de vote

A partir de cet écran, le système vous permet d'ajouter **manuellement** ou par **importation** les **informations de contact** sur les bureaux de vote **électroniques**.

Les bureaux de vote qui ont été encodés lors de la préparation des élections simultanées du 26 mai 2019 sont sauvegardés et devront être confirmés à nouveau en vue des élections anticipées. Il est évidemment possible de modifier ou supprimer ces données. De nouveaux bureaux de vote peuvent être ajoutés de la manière suivante :

Cliquez sur 'Ajouter' pour encoder manuellement un nouveau bureau de vote.

	Informations générales	Bureaux	Confirmation	Gestionnaire des données	
Liste de Adapter le	bureaux de vote (enc premier numéro de vote :	odé : <b>0/0</b> )	ا بى	mporter 🛧 Exporter 🕣	Ajouter
Aucun	bureau encodé				

Si la commune n'est pas **commune** chef-lieu de canton, le gestionnaire doit introduire le **numéro** du premier **bureau de vote**. Tous les champs marqués d'un astérisque \* sont obligatoires.

_ieu*	Lieu		
Rue	Rue	Numéro	Numēro
Code postal*	Code postal	Commune*	Commune
Nom responsable bâtiment/site	Nom responsable	Téléphone responsable bâtiment/site	Téléphone responsable
Informations complémer	ntaires		

- ✓ Lieu : Il s'agit du lieu-dit où se trouve le bureau de vote (école, académie, maison communale, complexe sportif, salle communale, ...)
- Rue, numéro, CP et commune : Adresse exacte du bureau de vote (la commune est préencodée mais modifiable)



- Nom responsable bâtiment/site : Il s'agit de l'identité de la personne de contact sur place
- ✓ Tél. responsable bâtiment/site : N° de tél. de la personne de contact sur place
- ✓ Informations complémentaires : Toutes informations utiles sur le lieu du bureau de vote et son accès.

Cliquez ensuite sur 'Enregistrer' pour sauvegarder vos données.

Il est également possible **d'importer** une **liste** complète des bureaux de vote à partir d'un fichier **CSV**. Vous trouverez toutes les instructions utiles pour cet import dans *l'Annexe 1* de ce manuel.

	Informations générales	Bureaux	Confirmation	Gestionnaire des données	
Liste de bureaux de vote (encodé : <b>0/0</b> ) Adapter le premier numéro de vote : N°		لع Importer 🛧 Exporter 🕀 Ajouter			
Aucun	bureau encodé				

Une fois vos bureaux ajoutés, vous pouvez exporter les informations en cliquant sur '**Exporter**'. Une fichier au format de données CSV sera automatiquement téléchargé.

### 3. Confirmer les informations générales

Une fois ces **informations** générales complétées, le gestionnaire est amené à les **confirmer** via le bouton **'Signer'**. Si le vote électronique est en vigueur dans votre commune, le système vous demandera d'indiquer le nombre de **cartes à puce** disponibles. Le nom du **signataire** et sa **fonction** devront être obligatoirement notifiés.

	Informations générales	Bureaux	Confirmation	Gestionnaire des données			
Veuillez remplir les informations suivantes. Vous devez ensuite les confirmer par signature électronique. Le signataire doit être mandaté par (ou être) un membre du conseil du bourgmestre et échevin. Erreur							
- Lei	eneur						
20	Le nombre de bareaux de vote est obligatoire da niveau communat.						
Noml vote*	ore de bureaux de	Nombre de cartes à puce disponibles*	Nom du signataire*	Fonction du signataire			
Nor	mbre	Nombre	Nom	Fonction			
	SIGNER						



Une fois les informations **confirmées**, il ne sera plus possible de modifier le nombre de bureaux de vote pour la commune. Vous pourrez cependant consulter à tout moment le **rapport de confirmation** signé (*PDF*).

	Informations générales	Bureaux	Confirmation	Gestionnaire des données
Réca	pitulatif			
Consulter le rapport de confirmation				✓ Signature effectuée

### - ATTENTION -

Au moment de confirmer les informations, le système effectuera un **contrôle automatique** de base sur les **informations** encodées par le gestionnaire. Si des erreurs sont constatées (nombre de bureaux de dépouillement ou de vote manquants ou incohérents), le système vous affichera les **erreurs** (modification obligatoire) avec les informations incorrectes.

### 4. Modifier vos informations personnelles

En tant que **gestionnaire des données**, vous avez toujours la possibilité de modifier certaines de vos **données personnelles** (E-mail, N° de téléphone et fonction). Les autres informations ne peuvent pas être éditées car celles-ci sont extraites à partir de la carte d'identité.

	commution	bureaux	des données		
versonnelles					
Nom* Pré			N° de RN*		
	Pierre	Pierre		86.07.01-165.11	
	Numéro de téléphone*		Fonction*		
	N° de téléphone		Fonctionnaire		
	versonnelles	Prénom* Pierre Numéro de téléphone	Prénom* Pierre Numéro de téléphone* N° de téléphone	Prénom* N° de RN* Pierre 86.07.01-165.11 Numéro de téléphone* Fonction* N° de téléphone Fonctionnaire	



#### D. BUREAU DE LA COMMUNE CHEF-LIEU DE CANTON (PAPIER/ÉLECTRONIQUE)

Une fois les données d'identification complétées, le système vous proposera **d'éditer** les **données** liées à votre **commune** dans le cadre du processus électoral. Ces informations seront ensuite consultées au besoin par les personnes autorisées. Tous les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires :



### 1. Ajouter les informations générales

A partir de cet onglet, vous avez la possibilité d'ajouter les **informations** descriptives pour la **commune** concernée. Ces informations générales sont obligatoires :

Informations générales	Bureaux	Confirmation	Visualiser les bureaux	Gestionr don	naire des nées
Bureaux au nivea Nombre de bureaux Pour la commune*	u communal		Indiquez les in liées aux bure de dépouillem	formation aux de vo ent (si pap	ns te et ier)
Bureaux au nivea	u du canton <mark></mark>		Indiquez les i liées aux bur	nformatio eaux de c	ons anton
Nombre de bureau Pour le canton*	x de vote				
96	[	Indiquez la persor responsable pour	nne de contact la commune		
Resp. commune	· · ·		a A		$\odot$

Note à propos des bureaux de dépouillement : depuis 2014, les résultats doivent être connus par commune du canton. Les bureaux de dépouillement sont donc spécifiques à une commune du canton mais sont <u>physiquement établis dans la commune chef-lieu du canton</u>.



#### 2. Ajouter un bureau de vote (uniquement commune électronique)

A partir de cet écran, le système vous permet d'ajouter **manuellement** ou par **importation** les informations de contact sur les **bureaux** de vote.

Les bureaux de vote qui ont été encodés lors de la préparation des élections simultanées du 26 mai 2019 sont sauvegardés et devront être confirmés à nouveau en vue des élections anticipées. Il est évidemment possible de modifier ou supprimer ces données. De nouveaux bureaux de vote peuvent être ajoutés de la manière suivante :

Cliquez sur 'Ajouter' pour encoder manuellement un nouveau bureau de vote.

	Informations générales	Bureaux	Confirmation	Gestionnaire des données	
Liste de bureaux de vote (encodé : <b>0/0</b> ) Adapter le premier numéro de vote : N°		⊥ Importer 🛧 Exporter 🕀 Ajouter			
Aucun bureau encodé					

La **numérotation** des bureaux de vote est **automatiquement** incrémentée au fur et à mesure des nouveaux ajouts.

Lieu*	Lieu		
Rue	Rue	Numéro	Numéro
Code postal*	Code postal	Commune*	Commune
Nom responsable bâtiment/site	Nom responsable	Téléphone responsable bâtiment/site	Téléphone responsable
Informations complémen	ntaires		

- ✓ Lieu : Il s'agit du lieu-dit où se trouve le bureau de vote (école, académie, maison communale, complexe sportif, salle communale, ...)
- ✓ Rue, numéro, CP et commune : Adresse exacte du bureau de vote



- Nom responsable bâtiment/site : Il s'agit de l'identité de la personne de contact sur place
- ✓ **Tél. responsable bâtiment/site** : N° de tél. de la personne de contact sur place
- ✓ Informations complémentaires : Toutes informations utiles sur le lieu du bureau de vote et son accès.

Cliquez ensuite sur 'Enregistrer' pour sauvegarder vos données.

Il est également possible **d'importer** une **liste** complète des bureaux de vote à partir d'un fichier **CSV**. Vous trouverez toutes les instructions utiles pour cet import dans *l'Annexe 1* de ce manuel.

	Informations générales	Bureaux	Confirmation	Gestionnaire des données	
Liste de bureaux de vote (encodé : <b>0/0</b> ) Adapter le premier numéro de vote : N°			↓ Importer ↑ Exporter ↔ Ajouter		
Aucun bureau encodé					



### 3. Confirmer les informations générales

Une fois les informations générales et la liste des bureaux de vote complétées, le **gestionnaire** a la possibilité de **confirmer** celles-ci par **signature électronique**. Le nombre de cartes à puce disponibles *(commune électronique uniquement)* ainsi que le nom du **signataire** et sa fonction devront être obligatoirement notifiés.

Informations générales	Bureaux	Confirmation	Visualiser les bureaux	Market         Annual         Market           Mark Robust And Robust Robus		
'euillez remplir les informations suivantes. Vous devez ensuite les confirmer par signature électronique. Le ignataire doit être mandaté par (ou être) un membre du conseil du bourgmestre et échevin. wertissement						
- Le nombre de bu	ireaux de vote est obli	gatoire au niveau cant	ion.			
Nombre de bureaux vote*	de Nombre de car disponibles*	tes à puce Nom du s	ignataire* Fon	ction du signataire*		
Nombre	Nombre	Nom	Fo	nction		
SIGNER						

# - ATTENTION -

Au moment de confirmer les informations, le système effectuera un **contrôle automatique** de base sur les **informations** encodées par le gestionnaire. Si des erreurs sont constatées (nombre de bureaux de dépouillement ou de vote manquants ou incohérents), le système vous affichera les **erreurs (modification obligatoire)** et/ou un **avertissement (modification facultative)** qui reprendra les informations incorrectes.

Une fois les informations confirmées par **signature** électronique (eID + code pin), il ne sera plus possible de modifier le nombre de bureaux de vote pour la commune. Vous pourrez également consulter à tout moment le **rapport de confirmation** signé (PDF).

Informations générales	Confirmation	Visualiser les bureaux	Gestionnaire des données
Récapitulatif			
📓 Consulter le rapport d	le confirmation		✓ Signature effectuée



### 4. Visualiser la liste des bureaux de vote

Le gestionnaire de données (et son back-up) a la possibilité de visualiser la **liste** des **bureaux de vote** et leurs **numéros** pour les **communes** du canton. Attention, ces informations ne seront visibles que si les communes concernées ont bien complété tout ou une partie de leurs données.

Informations générales	Confirmation	Visualiser les bureaux	Gestionnaire des données				
Liste de bureaux de vote							
Nivelles (25072) - N° des b	Nivelles (25072) - N° des bureaux de vote : 1 à 37						
Braine-l"Alleud (25014) - N	Braine-l"Alleud (25014) - N° des bureaux de vote : 38 à 84						
Braine-le-Château (25015)	Braine-le-Château (25015) - N° des bureaux de vote : 85 à 95						
Ittre (25044) - N° des bure	Ittre (25044) - N° des bureaux de vote : 96 à 104						
Rebecq (25123) - N° des bu	Rebecq (25123) - N° des bureaux de vote : 105 à 116						
Tubize (25105) - N° des bu	Tubize (25105) - N° des bureaux de vote : 117 à 140						
Waterloo (25110) - N° des	bureaux de vote : 141 à 17	71					

### 5. Modifier vos informations personnelles

En tant que **gestionnaire**, vous avez toujours la possibilité de modifier certaines de vos **données personnelles** (E-mail, N° de téléphone et fonction). Les autres informations ne peuvent pas être éditées car celles-ci sont extraites à partir de votre numéro de registre national.

Informations générales	Confirmation	Visualiser les bureaux	Gestionnaire des données			
Vos données personnelle	S					
Nom <sup>®</sup> Prénom <sup>®</sup>		N°	de RN°			
EVRARD	EVRARD Philippe		.67			
Email*	l" Numéro de té		action*			
erazer@eorizero.be	erazer@eorizero.be 3333		RZ			
DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE DES DONNÉES BACK-UP POUR CETTE ENTITÉ ENREGISTRER						